

L'ÉCO de la semaine

20 au 26 Septembre 2025



SOMMAIRE

Filière AVICOLE - Recours aux importations de maïs.....	2
Climat Des Affaires – L'insécurité juridique demeure une réalité pour les entreprises selon le Syndicat des industries de Madagascar.....	2
Distrikan’Ambanja : Mpanjono miisa 49 nahazo fiofanana.....	3
Ministère de l’Économie et des Finances : D’importantes échéances internationales et nationales pour le dernier trimestre.....	3
Extension de ports : gouvernement japonais soutient Madagascar.....	4
Promotion du tourisme : développement des infrastructures impératif	4
World cleanup day 2025: Cinq tonnes de déchets enlevées à Tanjombato	5
Investissement - Les entreprises coréennes se familiarisent avec la législation.....	5
Madagascar – Suisse - Des potentiels économiques encore inexploités	6
Redevabilité : 150 petits pêcheurs formés par RÉFRIGEPÊCHE Ouest à Ambilobe	6
MID : L’ariary s’apprécie face au dollar mais se déprécie face à l’euro.....	7
Produits de rente : Cap sur une agriculture plus riche et durable aux Comores	7
Énergie propre : Appel à projets pour 40 000 raccordements aux mini-réseaux	8
Entreprise - Le groupe Esanandro et eTech Consulting rouvrent leurs filiales.....	8
Fonds DECIM - Soutien aux projets pilotes d’électrification rurale.....	9
Climat des affaires : le Sim plaide pour l’adhésion de Madagascar à l’Ohada.....	9
Scandale des eaux en bouteille : comment Nestlé va tenter d’empêcher l’arrêt de la commercialisation du Perrier	10
BNI Madagascar - Patrice Mazzei nommé directeur général par intérim.....	12
Secteur Halieutique - Une plateforme mondiale pour valoriser les algues.....	12
Devant les Nations Unies - Andry Rajoelina défend l’Agoa.....	13
Énergie solaire : Une centrale de 11,6 MW à Ampangabe, opérationnelle dès octobre	14
Foire commerciale intra-africaine: Madagascar mise sur le PICM pour séduire l’Afrique	14
France 24 : Apple appelle l’UE à enterrer sa loi phare contre les abus des géants de la tech	15

Filière AVICOLE - Recours aux importations de maïs

IRINA TSIMIJALY | 20 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

La filière avicole traverse une crise majeure liée à la flambée du prix du maïs, son principal intrant. Face à cette situation, les industriels de l'alimentation animale, membres de l'Interprofession Aviaire de Madagascar (IPA), annoncent des mesures urgentes. En concertation avec le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, ils ont décidé de recourir rapidement aux importations pour stabiliser le marché.

Selon Mira Rakotondrandria, secrétaire général de l'IPA, le volume à importer n'est pas encore fixé. Mais l'an dernier, plus de 26 000 tonnes de maïs autorisés avaient déjà été importées dans le pays. Le secteur souffre en effet d'une spéculation persistante et d'une désorganisation de la filière. Les petits producteurs sont nombreux, mais ce sont les spéculateurs qui tirent profit de la hausse des prix.

Le prix du maïs est passé de 800 ariary à 2 700 ariary en 2023. Pourtant, les coûts de transport ne dépassent pas 200 ariary par kilo. Cette envolée fragilise les éleveurs : dès que le prix dépasse 1 500 ariary, ils travaillent à perte. Or, le maïs représente à lui seul 60 % du coût de l'aliment pour volaille. Résultat : de nombreux petits éleveurs cessent leur activité, mettant en péril un secteur vital pour

les ménages malgaches, grands consommateurs de poulet et d'œufs.

À court terme, les industriels s'engagent à importer du maïs pour garantir la continuité de l'approvisionnement. Ils suspendent aussi temporairement l'achat de maïs local afin de freiner la spéculation et stabiliser les prix.

De son côté, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage souligne que cette importation reste une solution temporaire. Des efforts sont déjà en cours pour développer une production massive et durable sur le territoire national.

La véritable solution, à long terme, consiste à accroître la production locale grâce à un meilleur accès aux terres, à l'augmentation des surfaces cultivées et des rendements par hectare. Il est essentiel d'identifier les zones à fort potentiel, de vulgariser les techniques agricoles modernes, de mécaniser et de cibler la production (maïs, riz, etc.).

« Cette crise du maïs est un véritable danger pour le secteur avicole. Tant que la production locale de maïs reste irrégulière et insuffisante, la filière avicole est condamnée à subir ces à-coups. Les éleveurs, en particulier les petits, se voient contraints d'arrêter leur activité, alors que de nombreux foyers pratiquent l'élevage de poulets de chair et de pondeuses », alerte Mira Rakotondrandria.

Climat Des Affaires – L'insécurité juridique demeure une réalité pour les entreprises selon le Syndicat des industries de Madagascar

20 SEPTEMBRE | 2424.MG

Antananarivo, 15h15 – Un point à améliorer. L'environnement juridique dans lequel elles évoluent ne permet pas aux entreprises de se fier pleinement à la stabilité des lois et des réglementations qui régissent leurs activités. « L'insécurité juridique demeure une réalité », et ce, « malgré les efforts du gouvernement », expose le Syndicat des industries de Madagascar (SIM). C'était en marge du lancement de la collection Madagascar-Ohada du Centre de recherche juridique de Madagascar (CRJ) ce vendredi.

Des pistes avaient alors été avancées par le SIM pour pallier ces lacunes. Et elle qualifie l'adhésion de Madagascar à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) de « solution prioritaire ». Intégrer l'Ohada offrirait, selon le SIM, un cadre juridique clair et harmonisé pour garantir une justice plus prévisible et équitable, tout en renforçant la confiance des investisseurs et en favorisant la création d'entreprises et de partenariats. Cette disposition permettrait également à la Grande île de consolider sa place dans l'espace africain des affaires, a exposé cette association.

« L'adhésion à l'Ohada permettrait d'offrir aux entreprises malgaches un environnement plus sûr et plus fluide, ouvrant ainsi la voie à une meilleure compétitivité et à une intégration régionale renforcée », lance le président du SIM, Tiana Rasamimanana. Il estime d'ailleurs que « l'harmonisation du droit des affaires constitue une condition essentielle afin de soutenir l'activité industrielle, sécuriser les transactions et faciliter les échanges commerciaux ».



La loi sur la signature électronique qui reste difficilement applicable au pays, avait été prise comme exemple par le SIM. De même que la lenteur de publication des décrets qui continue de freiner l'activité économique, selon cette association professionnelle.

Distrikan'Ambohazo : Mpanjono miisa 49 nahazo fiofanana

FITIA RANDRIA | 20 SEPTEMBRE | LES NOUVELLES

Nikarakara fampiofanana marolafy ho an'ny mpanjono madinika, tany amin'ny kaominina Ambanivohitra Maherivaratra, distrikan'Ambohazo, faritra Diana, ny minisiteran'ny Jono sy ny toekarena manga (MPEB), nanomboka ny 17 septambra lasa teo. Araka ny fanazavana nataon'ny eo anivon'ny minisitera, naharitra efatra andro teo izany. Mpanjono madinika miisa 49 ao Andilamboay no nandray anjara sy nisitraka fampiofanana tany an-toerana. Ity hetsika ity izay natao ho fanatsarana ny fari-piainan'ny mpanjono sy ny fanavaozana ny sehatry ny jono. Nampianarina azy ireo ny momba ny

fiompiana trondro, ny fomba fanjonoana amin'ny alalan'ny fampiasana « Dispositif de concentration des poissons (DCP) », sy ny fitahirizana ny vokatra hazandrano ary ny teknika fanatavezana drakaka. Marihina fa ny lehiben'ny Sampandrahaharan'ny Jono sy ny toekarena manga (CirPEB Ambohazo) no nitantana izany. Nisy ny fitetezana toerana samihafa araka ny fandaharana napetraky ny komity marolafy. Ny orinasa Refrigépêche Ouest, izay miasa ao amin'ny fari-panjonoana A, no nanome tant-soroka sy nanohana ny fanatanterahana izao hetsika fampiofanana izao.

Ministère de l'Économie et des Finances : D'importantes échéances internationales et nationales pour le dernier trimestre

R.EDMOND | 22 SEPTEMBRE | MIDI-MADAGASCAR

Un dernier trimestre faste pour le ministère de l'Économie et des Finances. Ce département-clé de l'économie affiche un agenda chargé aussi bien sur le plan international.

On peut citer, entre autres, le grand rendez-vous des assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale, la présentation du projet de loi de finances rectificative, ou encore la troisième revue de la FEC et de la FRD...

Importance capitale

Sur le plan des relations de Madagascar avec les bailleurs de fonds, le dernier conseil des ministres a approuvé la participation de Madagascar aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et du groupe de la Banque mondiale, du 13 au 18 octobre 2025 à Washington D.C. « Des acteurs issus des secteurs public et privé, des partenaires ainsi que des représentants de la société civile prendront part à cette rencontre », précise le communiqué du conseil des ministres. Un rendez-vous d'une importance capitale quand on sait que la participation d'un pays à ces échéances de ces deux bailleurs présente plusieurs intérêts stratégiques, économiques et diplomatiques. Outre l'accès aux informations et perspectives économiques mondiales, la participation à ces assemblées annuelles sont surtout une occasion d'exposer les priorités nationales en matière de financement de projets, et de soutien aux réformes.

Troisième revue

Sur ce point, la délégation malgache dirigée normalement par la ministre de l'Économie et des Finances, Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison et composée également d'une équipe de la Banque Foibeni'i Madagasikara (BFM), et ainsi que d'autres acteurs du développement, défendront, une fois de plus les intérêts de Madagascar, qui rappelons-le est sous programmes de Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD). Deux programmes qui, après les issues positives des deux premières revues, sont actuellement dans leur troisième phase. On rappelle en effet que la troisième revue a déjà fait, en début de ce mois de septembre,

l'objet d'une mission technique. En ce qui concerne la Banque Mondiale, les tractations avec les responsables de cette institution, parmi les plus grands bailleurs de fonds du pays, permettront de faire progresser les grands projets qu'elle finance à Madagascar, notamment dans les domaines des infrastructures routières, de l'énergie, de l'eau potable, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire... Toutefois, les assemblées annuelles ne se limitent pas à la Banque Mondiale et au FMI puisqu'elles constituent également une plate-forme où ministres des Finances, gouverneurs de banques centrales et décideurs des pays membres rencontrent leurs homologues et les bailleurs. Une occasion, en somme, de favoriser les partenariats et la coopération internationale et de renforcer la visibilité et la crédibilité du pays.



PLFI 2026

Sur le plan interne, le Conseil des ministres a approuvé la communication verbale relative à la lettre de cadrage du Projet de Loi de Finances 2026. Le PLFI s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique générale de l'État. Ce projet de loi de finances initiales vise « une croissance économique axée sur l'agriculture (transformation du système de production, autosuffisance en riz), l'énergie

(recours aux énergies renouvelables), les infrastructures (routes, ports, aéroports), la promotion du capital humain (éducation, santé, accès à l'eau potable, protection sociale) ainsi qu'une gestion rigoureuse des finances publiques ». Le ministère de l'Economie et des Finances tablent sur

un taux de croissance qui devrait atteindre 4,8, avec un produit intérieur brut estimé à 100 181 milliards d'ariary. Le PLFI 2026 ambitionne de consolider les acquis, stimuler la croissance et améliorer le bien-être de la population tout en garantissant la soutenabilité financière.

Extension de ports : gouvernement japonais soutient Madagascar

JEAN RIANA | 22 SEPTEMBRE | LES NOUVELLES

Le gouvernement japonais continue de marquer son soutien au développement des infrastructures de Madagascar. Il a récemment alloué une somme conséquente de 639 millions de dollars pour financer l'extension du port de Toamasina, un projet majeur qui a déjà atteint un taux d'avancement de 71 %.

L'engagement du Japon ne s'arrête pas là. L'Ambassadeur du Japon à Madagascar, Abe Koji, a effectué une visite au port d'Antsiranana le 10 septembre. L'objectif étant d'évaluer les possibilités d'extension de ce port, afin d'envisager de nouvelles collaborations pour soutenir l'expansion du secteur maritime à Madagascar.

La visite a été suivie de discussions fructueuses entre les différentes parties prenantes. Les échanges ont principalement porté sur les opportunités de coopération pour le développement futur du port. Il est à spécifier qu'en haute saison, le port d'Antsiranana accueille en moyenne quatre navires de long-courrier par mois, ainsi que 26 navires de cabotage national et huit navires de pêche.

Dans le cadre de l'extension du port de Toamasina, le Japon a accordé un financement de 639 millions de dollars, représentant 65 % du budget global du projet. Le reste est pris en charge par l'Etat malgache à savoir 35 % soit 228 millions de dollars.

La Société du port autonome de Toamasina (Spat), chargée de la modernisation du port, annonce qu'un cap décisif a été franchi dans le cadre du projet d'extension du port. Cette initiative vise à transformer le port en un véritable hub maritime moderne, sûr et compétitif, qui sera au service du développement économique de Madagascar, ainsi que de la région. Le port de Toamasina, principal port du pays, traite actuellement plus de 80 % du volume total des marchandises entrant et sortant de Madagascar. Son extension est donc un levier crucial pour dynamiser l'économie nationale. Avec une progression annuelle des flux de marchandises de 16 %, la modernisation de ce port s'avère indispensable pour répondre à la demande croissante.

Promotion du tourisme : développement des infrastructures impératif

JEAN RIANA | 22 SEPTEMBRE | LES NOUVELLES

Madagascar ambitionne d'accueillir un million de touristes d'ici 2028. « L'atteinte de cet objectif n'est pourtant pas possible sans développement d'infrastructures en parallèle », a déclaré Viviane Dewa, ministre du Tourisme et de l'artisanat lors d'une émission sur la télévision nationale, la semaine dernière.

A cet effet, elle a spécifié que le ministère du Tourisme et de l'artisanat (MTA) entend multiplier les efforts déjà entrepris dans la promotion du tourisme à Madagascar en se focalisant davantage sur la manière d'attirer les investisseurs dans le pays et ce à compter de l'année 2026. « Des pourparlers ont déjà été lancés pour convaincre quelques-uns à investir dans la Grande Île et ainsi contribuer au développement du tourisme local », a-t-elle ajouté tout en indiquant que Madagascar a besoin de doter de 11 500 chambres d'hébergement supplémentaires. Elle a avancé qu'actuellement, l'Etat malgache en collaboration avec la Banque mondiale envisage de la construction de dix aéroports à Madagascar tout en spécifiant qu'il s'agit là d'un facteur majeur de développement du secteur tourisme dans le pays. « Un certain nombre des compagnies aériennes émet le souhait d'exploiter des vols directs vers les grands aéroports de la Grande Île pour ne citer que celui de Taolagnaro, de Toliara, de Mahajanga, de Morondava, de Toamasina, d'Antsiranana... », a-t-elle affirmé. Comme le tourisme ne se limite

pas par la voie aérienne, les acteurs qui oeuvrent dans le secteur réclament l'amélioration des routes nationales. En tout cas, le message n'est pas passé aux oreilles de sourds puisque de nombreuses routes sont actuellement en cours de réhabilitation pour ne citer que la RN 2, RN 7, RN 5, RNS5...

Evolution satisfaisante

La progression du secteur tourisme à Madagascar ravi l'espoir vu qu'en l'espace d'un an, Madagascar a accueilli 420 000 touristes. « Ce chiffre résulte de la tenue de divers sommets internationaux dans le pays à savoir le 5e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COI et le 45e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Sadc », a-t-elle indiqué, sans oublier de mentionner les efforts fourni par le ministère et ses démembrements dans la promotion du tourisme à savoir l'organisation de salons internationaux, la collaboration avec les compagnies aériennes, ainsi qu'avec des influenceurs, et autres. Selon la Banque mondiale, le tourisme devrait contribuer à hauteur de 15 % au PIB. La ministre Viviane Dewa indique que son institution ne compte pas s'arrêter à ce chiffre, mais entend mettre tous les moyens pour le dépasser afin que les efforts du tourisme et de l'artisanat pour le développement de la Grande Île ne passent pas inaperçu aux yeux des Malgaches.

World cleanup day 2025: Cinq tonnes de déchets enlevées à Tanjombato

SERA R. ET LR | 22 SEPTEMBRE | LES NOUVELLES

A l'instar d'autres villes de Madagascar, Tanjombato a vibré, samedi à l'occasion du World cleanup day, aux rythmes de diverses animations en plus de l'assainissement proprement dit. Cette activité à l'initiative du ministère de l'Environnement et du développement durable (Medd), a bénéficié du partenariat de plusieurs entreprises, organisations et de la participation effective des habitants de ses cinq fokontany. Ainsi selon le N°1 du Medd durant son discours, cinq tonnes de déchets ont été enlevées durant cette journée. «Les déchets peuvent constituer des richesses si nous

ne les éparpillons pas partout mais les transformons et les valorisons », a indiqué Max Andonirina Fontaine. Pour Tanjombato en particulier, la Société de fabrication de l'océan Indien (SFOI) achète les déchets en plastique pour les transformer en équipements domestiques comme des arrosoirs et autres. Et d'après le maire local, la célébration d'avant-hier entrait dans le cadre des travaux mensuels d'assainissement «asa tana-marо» (haute intensité de main d'œuvre) menés sur place. A noter que Madagascar a célébré cette année, pour la huitième fois consécutive, le World cleanup day.

Investissement - Les entreprises coréennes se familiarisent avec la législation

IRINA TSIMIJALY | 23 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

L'ambassade de la Corée du Sud a réuni des entrepreneurs coréens pour un atelier sur la RSE, afin de les aider à mieux comprendre la législation locale.

L'ambassade de la République de Corée à Madagascar a organisé, le lundi 22 septembre, au restaurant La Plantation, un atelier sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) destiné aux entrepreneurs coréens opérant à Madagascar. Intitulé « La RSE au service d'un meilleur environnement des affaires », l'événement avait pour objectif de sensibiliser les investisseurs coréens aux exigences réglementaires malgaches et de les encourager à contribuer positivement à la société et à l'environnement. Une dizaine d'entrepreneurs coréens, actifs dans des secteurs variés tels que le textile, le tourisme, l'automobile et l'industrie, ont participé à cette rencontre.



L'atelier a débuté avec la présentation de Lim Hyun Jeong, directrice de la KOTRA (Korea Trade-Investment Promotion Agency) à Johannesburg, qui a partagé plusieurs exemples d'initiatives RSE réussies menées par des entreprises coréennes à l'étranger.

La deuxième intervention a porté sur les engagements sociaux et environnementaux du projet Ambatovy, l'une des plus grandes exploitations minières de nickel et de chrome à Madagascar.

Comprendre la législation

Nicolas Descraques, responsable RSE d'Ambatovy, a expliqué que leurs activités visent à soutenir la chaîne d'approvisionnement locale, les petites entreprises, les familles et les étudiants en difficulté dans les zones de Moramanga et Toamasina, où l'entreprise est physiquement implantée.

La troisième intervention, assurée par Woong Seong, conseiller de l'ambassade de la Corée, a détaillé l'environnement réglementaire malgache. Il a précisé : « Le gouvernement malgache a commencé à mettre en œuvre des lois et décrets qui demandent aux entreprises de contribuer dans le domaine de la RSE, comme la Loi sur l'investissement, la Loi sur les côtes minières ou encore le récent décret sur les études environnementales. »

Selon Seong, « environ cent ressortissants coréens font des affaires à Madagascar, certains avec de petites structures, d'autres avec des investissements plus conséquents dans des zones industrielles comme Filatex ». Il a ajouté que « les mécanismes de RSE en Corée, aux États-Unis, en Europe ou au Japon suivent des standards similaires inspirés des directives de l'OCDE, que Madagascar prend également en compte dans sa législation ».

L'ambassade accompagne les entreprises coréennes en fournissant un soutien juridique et des lignes directrices pour respecter les normes RSE malgaches et internationales.

« Nous essayons de fournir toutes les informations actualisées afin que les entreprises coréennes puissent investir de manière responsable et contribuer positivement à la société malgache », a conclu Seong.

L'atelier s'est terminé par une session de questions-réponses qui a montré « l'intérêt réel des participants pour les investissements responsables et la conformité réglementaire ».

Madagascar – Suisse - Des potentiels économiques encore inexploités

IRINA TSIMIJALY | 23 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Dans un communiqué du 4 septembre 2025, l'ambassade de Suisse à Antananarivo a dressé un panorama de l'économie et des secteurs stratégiques de Madagascar, mettant en lumière ses richesses et les défis qui freinent son développement. La Grande île dispose de ressources naturelles abondantes, d'un secteur agricole et minier diversifié et d'une position stratégique dans l'océan Indien, mais ces atouts restent largement sous-exploités. Avec un PIB par habitant de seulement 456 dollars et près de 70 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté, Madagascar peine à transformer son potentiel en croissance durable et en amélioration des conditions de vie.

La filière vanille illustre ce paradoxe : le pays produit environ 80 % de la vanille bourbon mondiale, mais la chute des prix, la pression des droits de douane américains et le changement climatique fragilisent la filière. En revanche, le cacao malgache bénéficie d'une demande internationale qui croît pour des produits éthiques et tracés, ce qui attire l'intérêt de la Suisse, qui a importé plus de 3 000 tonnes de fèves en 2024.

Le secteur minier, riche en nickel, cobalt, graphite et or, reste sous-exploité en raison de l'exploitation artisanale, du manque d'infrastructures et de la gouvernance. Le gouvernement a engagé des réformes législatives et a rejoint le Minerals Security Partnership Forum afin de sécuriser les investissements et de développer des chaînes d'approvisionnement responsables.

Frein majeur

Le textile, qui représente près de 20 % du PIB et emploie deux cent mille personnes, dépend largement des accords

commerciaux internationaux comme l'Agoa. Un meilleur accès aux marchés suisses et européens pourrait consolider ce secteur, à condition d'améliorer les infrastructures et la sécurité juridique.



Les infrastructures nationales constituent un frein majeur au développement. Le port de Toamasina est en modernisation, mais le réseau routier et ferroviaire reste vétuste et seulement 36 % de la population a accès à l'électricité. Le tourisme, qui a contribué à environ 1 point de croissance en 2024, souffre lui aussi d'infrastructures et de services de transport insuffisants. La réhabilitation de l'axe routier de Nosy Be et l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes pourraient renforcer le secteur, mais le coût et la fiabilité des vols intérieurs restent des facteurs qui limitent son développement.

Aujourd'hui, la coopération suisse à Madagascar se concentre surtout sur les ONG et les organisations internationales.

Redevabilité : 150 petits pêcheurs formés par RÉFRIGEPÊCHE Ouest à Ambilobe

ANTSA R. | 23 SEPTEMBRE | MIDI-MADAGASCAR

À Antsaravibe et Bibasakoa, district d'Ambilobe, dans la région Diana, 150 pêcheurs artisanaux ont bénéficié d'une formation technique financée au titre de la redevabilité par l'entreprise RÉFRIGEPÊCHE Ouest (RFO), active dans la zone de pêche A. Selon les organisateurs de la session, l'objectif est de professionnaliser la filière et d'améliorer les revenus des ménages côtiers. Au programme de la formation figuraient trois modules clés : aquaculture (mise en place d'élevages piscicoles adaptés), DCP/Riva (création de dispositifs de concentration de poissons pour sécuriser l'effort de pêche) et chaîne du froid/qualité (manutention, hygiène et conservation du poisson). L'atelier a été animé par les techniciens du Service de la Pêche et de l'Économie bleue – CirPEB Circonscription de la Pêche et de l'Économie Bleue Ambilobe, bras opérationnel du ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB).

Continuité

La session a également permis de recenser les besoins en alevins des pêcheurs précédemment formés, en vue d'un appui continu de RFO. Cette approche, qui combine formation, équipements et suivi, vise une montée en compétences durable et l'autonomisation économique des ménages, y compris par l'implication accrue des épouses dans les activités génératrices de revenus. Pour les organisations locales de pêcheurs, le dispositif illustre une redevabilité concrète de l'entreprise, qui contribue à la résilience des communautés où elle opère. De son côté, l'État encadre et capitalise l'effort via ses services techniques. À l'issue de la journée, les bénéficiaires ont reconnu l'appui conjoint du MPEB et de RFO, y voyant un levier pour sécuriser la ressource, valoriser les captures et stabiliser les revenus dans un contexte de forte pression sur les écosystèmes marins.

MID : L'ariary s'apprécie face au dollar mais se déprécie face à l'euro

R.EDMOND. | 23 SEPTEMBRE | MIDI-MADAGASCAR

L'ariary garde la même tendance que celle du premier semestre. À savoir, une appréciation face au dollar et une dépréciation face à l'euro.

En effet, à la clôture du marché interbancaire des devises, hier, le dollar était 4 453 ariary et l'euro à 5 176 ariary. En janvier, ces mêmes devises s'échangeaient respectivement à 4 850 ariary pour le dollar et à 4 692 ariary pour l'euro.

Grands projets miniers

En somme, comme ce fut le cas à la fin du premier semestre de cette année, l'ariary s'est apprécié de 5,1 % par rapport au billet vert, tandis que la monnaie nationale s'est dépréciée de 6,7 % face à la monnaie commune européenne. On rappelle en effet qu'en fin juin, l'appréciation de l'ariary par rapport au dollar était de 6 % et la dépréciation face à l'euro également de 6 %. D'après les cambistes, cette évolution, plus particulièrement, l'appréciation de l'ariary par rapport au dollar s'explique notamment par une assez bonne rentrée de devise consécutive aux exportations des produits miniers mais aussi des produits d'exportation traditionnels. En effet, malgré une conjoncture internationale pas forcément favorable, le nickel, le cobalt, et l'ilmenite issus des grands projets miniers comme Rio Tinto QMM et Ambatovy continuent de générer des dollars. Même topo pour la vanille, le girofle et d'autres produits

qui, malgré la crise interne, continuent de rapporter des devises, sur le marché des exportations. Par ailleurs, le tourisme, actuellement en plein essor, contribue à la stabilisation de l'ariary face au dollar.

Dominante

Le dollar demeure toujours la monnaie internationale dominante pour les échanges commerciaux de Madagascar. On rappelle que selon les données de la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM), dans le contexte du marché interbancaire des devises, environ 65 % des transactions internationales sont libellées en dollar contre 35 % en euro. Cela s'explique notamment par le fait que les grands pays partenaires de Madagascar comme la Chine, l'Inde, les Etats-Unis utilisent le dollar. De même, les produits stratégiques comme les hydrocarbures font l'objet de transactions en dollar. Enfin et ce n'est pas le moindre point, les transactions avec les institutions financières internationales se font majoritairement en dollar. En ce qui concerne la dépréciation de l'ariary par rapport à l'euro, elle résulte de la position de force de l'euro par rapport au dollar. Depuis 2025, l'euro s'est renforcé en s'appréciant d'environ 13 % par rapport au dollar.

Produits de rente : Cap sur une agriculture plus riche et durable aux Comores

ANTSA R. | 23 SEPTEMBRE | MIDI-MADAGASCAR

Producteurs, transformateurs, représentants du gouvernement comorien et partenaires techniques ont lancé à Moroni un projet d'assistance technique dédié à la diversification des produits de rente.

Portée par la FAO, en collaboration avec l'Office comorien des produits de rente (OCPR), l'initiative veut consolider les filières historiques – vanille, ylang-ylang, girofle – tout en ouvrant la voie à de nouvelles opportunités autour du gingembre, du curcuma, de la cardamome et du poivre noir. Lors d'un atelier organisé jeudi dernier, l'OCPR a mis en avant une stratégie visant à réduire la vulnérabilité du pays aux aléas des cours mondiaux en élargissant la palette des cultures à haute valeur ajoutée. À la clé, une compétitivité renforcée, des emplois durables et des revenus mieux stabilisés pour les ménages ruraux. Le projet met l'accent sur la qualité, depuis l'itinéraire cultural jusqu'au post-récolte, avec des standards de tri, de séchage et de traçabilité pour viser des marchés plus rémunérateurs. Le tandem FAO-OCPR apporte un socle technique et institutionnel : accompagnement des organisations de producteurs, amélioration des pratiques, appui à la transformation locale et à l'accès aux débouchés. L'objectif est de capter davantage de valeur sur le

territoire, en professionnalisant les chaînes de valeur et en favorisant l'entrepreneuriat rural.

Transformation du secteur

L'appui conjoint du ministère de l'Économie et des Investissements comorien et du ministère chargé de l'Agriculture ancre l'initiative dans les priorités nationales : diversification de l'économie, inclusion des petits exploitants, attractivité pour l'investissement privé. Cette cohérence de politiques publiques doit accélérer la mise en œuvre et sécuriser les résultats. Enfin, la démarche s'inscrit dans une logique de préservation des écosystèmes. En diversifiant les espèces cultivées et en promouvant de bonnes pratiques, le projet entend protéger les sols, la biodiversité et les paysages, atouts majeurs des Comores. Sur le terrain, les retombées attendues – montée en compétences, nouveaux produits, accès à des niches de marché – dessinent un horizon plus résilient pour l'agriculture comorienne.

Énergie propre : Appel à projets pour 40 000 raccordements aux mini-réseaux

ANTSA R. | 23 SEPTEMBRE | MIDI-MADAGASCAR

L e Fonds DECIM a lancé son Guichet 3 – Innovation (mini-réseaux), la semaine dernière. Une fenêtre de financement via la Facilité de Financement Basé sur les Résultats (FBR) s'ouvre pour tester des solutions d'énergies renouvelables distribuées.

L'appel à candidatures a été lancé hier, avec la promesse d'une enveloppe de 2 millions USD pour des projets pilotes visant, à terme, la connexion de jusqu'à 40 000 foyers à une énergie propre et abordable. Réunissant institutions publiques, partenaires techniques et financiers ainsi qu'opérateurs privés, l'événement de lancement du Guichet 3 inscrit l'innovation au cœur de la stratégie d'électrification. Le guichet cible les pico/nanoréseaux et réseaux maillés, des architectures capables de fournir un service de qualité dans des zones à faible densité, tout en abaissant les coûts d'accès et de maintenance. Le choix du FBR marque une évolution où les subventions sont adossées aux résultats effectivement atteints (connexions, qualité de service, disponibilité), incitant les développeurs à livrer des installations performantes et pérennes. Pour les entreprises, cette initiative permet de dé-risquer l'innovation et en même temps, d'accélérer la mise à l'échelle de modèles techniques encore peu diffusés.

Vers un accès universel

ADER Madagascar a profité de la rencontre de la semaine dernière, pour présenter le cadre réglementaire applicable à ce guichet, apportant des clarifications sur les standards techniques, la qualité de service et les modalités d'exploitation des mini-réseaux. L'UCP DECIM, quant à elle, a souligné l'enjeu stratégique du dispositif : consolider un pipeline diversifié de projets et contribuer de manière tangible aux objectifs nationaux d'accès universel, dans une logique inclusive et durable. En somme, le guichet veut stimuler un écosystème comprenant intégration d'innovations de comptage et de paiement, services énergétiques productifs, et modèles d'affaires adaptés aux réalités locales. En ligne de mire, des connexions fiables, un coût supportable pour les ménages et des retombées économiques dans les territoires.

Entreprise - Le groupe Esanandro et eTech Consulting rouvrent leurs filiales

IRINA TSIMIJALY | 24 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

La fermeture de plusieurs établissements du groupe Esanandro a conduit l'entreprise à préciser que toutes les mesures avaient été prises dans le respect des procédures judiciaires.



Samedi, les forces de l'ordre ont mené une perquisition dans différents sites du groupe, propriété de l'homme d'affaires Pierre Paul Ardile. L'opération a entraîné la fermeture temporaire des bureaux du Trade Tower et d'autres sociétés affiliées, dont e-VTC by Esanandro, Beepeeo et Esanandro. Le Mantasoa Lodge, également rattaché au groupe, a lui aussi été contrôlé.

Lors d'un point de presse organisé hier à Ivandry, Tahina Razafindramalo, associé du groupe Esanandro, a confirmé la fermeture immédiate de La Balançoire. « Selon le

procès-verbal, il est regrettable que de telles substances aient été retrouvées dans un lieu recevant du public. Les personnes impliquées ont été arrêtées. En tant qu'actionnaires, nous acceptons cette décision », a-t-il déclaré. M. Razafindramalo a également tenu à préciser qu'en tant qu'actionnaire, il n'exerce aucune responsabilité opérationnelle au sein du groupe et n'était pas au courant des agissements des dirigeants, qu'il condamne si les faits sont avérés.

Impact social

Après trois jours de suspension, les bureaux du Trade Tower ont rouvert et les activités ont repris. La Balançoire, en revanche, reste fermée jusqu'à la fin de l'enquête. « La procédure judiciaire suivie est celle prévue en cas de suspicion de trafic. L'État doit intervenir rapidement, et l'entreprise doit ensuite présenter ses arguments », a précisé M. Razafindramalo.

Avec plus de mille salariés répartis dans ses différentes entités, le groupe Esanandro souligne l'impact social de cette interruption. Il insiste toutefois sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une inculpation : « Nous faisons face à une suspicion, et non à une condamnation », a rappelé l'associé.

Il a également été indiqué que les personnes impliquées dans cette affaire se sont présentées volontairement

auprès des autorités, et que les enquêtes sont en cours pour déterminer leurs responsabilités.

Dans le secteur privé, les réactions sont prudentes.

« Des événements ont eu lieu, mais seuls les communiqués officiels permettent d'en juger. Il ne serait pas juste d'anticiper ou de commenter des faits incertains », a

estimé Tiana Rasamimanana, président du Syndicat des industries.

Le groupe Esanandro affirme pour sa part poursuivre ses activités dans le respect de la loi, en coopération avec les autorités.

Fonds DECIM - Soutien aux projets pilotes d'électrification rurale

IRINA TSIMIJALY | 24 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Le Fonds DECIM (Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar) donne un nouvel élan à l'électrification des zones rurales avec le lancement du Guichet 3 – Innovation. Présenté le vendredi 19 septembre à l'hôtel Radisson Blu Tana Waterfront, ce dispositif vise à soutenir des projets pilotes utilisant des technologies d'Énergie Renouvelable Distribuée (ERD) adaptées aux réalités malgaches.

L'initiative encourage notamment l'expérimentation de pico- et nanoréseaux ou de réseaux maillés, capables d'apporter une électricité fiable et économique dans les villages isolés. Pour concrétiser ces projets, DECIM met à disposition 2 millions de dollars via une Facilité de Financement Basée sur les Résultats (FBR), où le

financement dépendra du nombre de connexions actives réellement réalisées.

Les candidatures seront ouvertes du 22 septembre 2025 au 22 mars 2026, et ne concernent que les organisations légalement établies à Madagascar, avec une expérience solide dans le domaine des mini-réseaux et des structures internes capables de gérer des projets complexes.

Avec ce soutien, le Fonds espère connecter quarante mille foyers à une énergie propre et abordable, contribuant ainsi à renforcer l'inclusion énergétique et sociale. En favorisant l'expérimentation de solutions adaptées, DECIM entend également encourager le secteur privé et stimuler l'innovation locale dans l'accès à l'électricité.

Climat des affaires : le Sim plaide pour l'adhésion de Madagascar à l'Ohada

ARH. | 24 SEPTEMBRE | LES NOUVELLES

L e Syndicat des Industries de Madagascar (Sim) milite pour l'adhésion de Madagascar à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (Ohada). L'Ohada est un espace juridique qui regroupe déjà 17 États africains, offrant aux opérateurs un cadre clair, prévisible et propice aux investissements.

La question de la sécurité juridique et judiciaire des entreprises se trouve aujourd'hui au cœur des priorités économiques à Madagascar. Pour y répondre, le Sim porte haut la voix en faveur de l'adhésion du pays à l'Ohada. La semaine dernière, lors du lancement de la collection « Madagascar-Ohada » du Centre de recherche juridique de Madagascar (CRJ) à l'Université Axian Andraharo, le président du Sim, Tiana Rasamimanana, a rappelé les enjeux de ce projet.

« L'adhésion à l'Ohada permettrait d'offrir aux entreprises malgaches un environnement plus sûr et plus fluide, ouvrant la voie à une meilleure compétitivité et à une intégration régionale renforcée », a-t-il déclaré. Le Sim regroupant plus de 170 entreprises à travers le pays, se positionne ainsi comme un acteur clé du plaidoyer économique. Selon l'organisation, l'harmonisation du droit des affaires est indispensable pour soutenir le développement industriel, sécuriser les transactions et fluidifier les échanges commerciaux.

Divers obstacles

Si des efforts sont consentis par les autorités, les faiblesses persistent. La loi sur la signature électronique, par exemple, peine à être mise en œuvre. La lenteur dans la publication des décrets constitue également un frein

majeur à la dynamique entrepreneuriale, selon toujours le président du Sim. Dans ce contexte, l'adhésion à l'Ohada est perçue comme une solution prioritaire.



L'expérience des pays membres montre que ce cadre juridique régional apporte une plus grande stabilité et une meilleure lisibilité pour les investisseurs. Il offre des garanties de justice plus équitable et prévisible, tout en renforçant la confiance nécessaire à la création d'entreprises et de partenariats.

« Pour Madagascar, cela représenterait aussi une opportunité d'accroître son attractivité et de renforcer sa place dans l'espace africain des affaires, en phase avec la

dynamique de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF) », soutient Tiana Rasamimanana.

Au-delà de la réforme juridique, le Sim avance que l'Ohada constituerait un levier pour bâtir un climat des

affaires plus compétitif et durable, capable d'accompagner les ambitions de croissance et d'intégration régionale de Madagascar.

Scandale des eaux en bouteille : comment Nestlé va tenter d'empêcher l'arrêt de la commercialisation du Perrier

24 SEPTEMBRE | FRANCEINFO

L'association de consommateur UFC-Que Choisir saisit mercredi le juge des référés afin de réclamer le rappel de toutes les bouteilles Perrier ainsi que le retrait du label « eau minérale naturelle ».

C'est une première. Mercredi 24 septembre au matin, à Nanterre, la multinationale suisse Nestlé devra s'expliquer devant la justice après les révélations de la cellule investigation de Radio France et du *Monde*, en janvier 2024, sur la pollution des sources et l'usage de filtres interdits, employés pour décontaminer une eau censée être naturellement pure.

Près de deux ans après nos premières révélations, l'UFC-Que Choisir demande au juge des référés le retrait temporaire de toutes les bouteilles de Perrier actuellement commercialisées, leur rappel, et la suspension de l'appellation «eau minérale naturelle» pour sa célèbre eau gazeuse tant que la préfecture du Gard ne se sera pas prononcée sur la nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, déposée le 4 juillet dernier. Une procédure en référé, qui ne donne pas lieu à un jugement au fond, mais qui permettrait à l'association d'obtenir rapidement des mesures conservatoires et provisoires. Selon l'avocat de l'association, Alexis Macchetto, les consommateurs sont en effet confrontés à « une fraude massive mais également à des possibles risques sanitaires. »

Une eau impure à la source

La cellule investigation de Radio France, qui a eu accès aux conclusions en défense de Nestlé, révèle les arguments de la multinationale pour tenter de sauver la marque Perrier. L'entreprise y affirme que l'eau de Perrier est toujours «pure à la source», comme l'impose la réglementation sur les eaux minérales naturelles.

Or, de multiples expertises officielles contredisent cette affirmation. Ainsi, dès le mois d'octobre 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) évoquait une « contamination régulière des eaux brutes » et un « niveau de confiance insuffisant » dans la qualité sanitaire des produits. Elle estimait alors que les contaminations bactériologiques détectées sur les sites de production d'eau minérale naturelle du groupe Nestlé « ne devraient plus conduire à la production d'eaux embouteillées ». Plus récemment, en avril 2025, des hydrogéologues agréés par le ministère de la Santé et missionnés par l'agence régionale de santé d'Occitanie sur le site de production de Perrier, dans le Gard, ont rendu un avis tranché. Selon eux, l'intégralité des puits toujours exploités par le groupe Nestlé sur le site de Vergèze (Perrier) ont perdu leur pureté originelle.

Leur conclusion est très claire. Les hydrogéologues soulignent une « vulnérabilité avérée » des captages,

avec des contaminations microbiologiques « régulièrement détectées » sur les dix années de données qu'ils indiquent avoir examinées.

La bataille des microfiltres

Autre sujet sensible : la présence de dispositifs de microfiltration dans l'usine. Dans son mémoire en défense, Nestlé assure que ces dispositifs n'ont « en aucun cas pour objet de corriger une insuffisance de qualité initiale ». En effet, l'eau minérale naturelle devant être naturellement pure, la réglementation exclut tout traitement de désinfection.

Néanmoins, cette position est difficilement conciliable avec les constats dressés par les autorités sanitaires, notamment l'Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie qui relevait dans un rapport, en août 2024, une « qualité d'eau brute insuffisante » et des contaminations « inacceptables » pour une eau minérale naturelle. Dans un courrier de mise en demeure adressé au directeur de l'usine de Vergèze, que la cellule investigation de Radio France a pu consulter, le préfet du Gard, Jérôme Bonet, écrit d'ailleurs sans ambiguïté : « La pureté originelle de la ressource n'a pas été préservée », estimant par conséquent que l'eau mise sur le marché est « non conforme en tant qu'eau minérale naturelle ».

Pour sa défense, Nestlé avance que des filtres litigieux ont été, à la demande du préfet du Gard, remplacés par une autre technologie : « L'action de l'UFC-Que Choisir n'a aujourd'hui plus rien à voir avec son assignation : celle-ci concernait la technologie de microfiltration à 0,2 µm alors que le débat porte désormais sur une autre technologie dite à 0,45 µm ». Mais pour Me Alexis Macchetto, avocat de l'UFC-Que Choisir : « Nestlé essaie de détourner l'attention : le problème ne tient pas à la taille des filtres, mais à leur usage. Ils servent à désinfecter une eau brute polluée, ce qui est strictement interdit. Résultat : les consommateurs achètent aujourd'hui des bouteilles de Perrier présentées comme des eaux minérales naturelles, alors qu'elles ne répondent plus à cette définition. L'entreprise n'a jamais prouvé que ces traitements étaient conformes à la réglementation, et n'a d'ailleurs jamais obtenu l'autorisation préfectorale pour les mettre en œuvre. »

Des risques sanitaires connus

Parmi les autres arguments avancés par Nestlé pour tenter d'éviter l'arrêt au moins temporaire de la commercialisation de la marque Perrier, le groupe soutient également que l'UFC-Que Choisir ne dispose d'« aucune

preuve ni d'aucun élément concret pour étayer » un risque de « dommage imminent pour les consommateurs ». Pourtant, plusieurs éléments dévoilés par la cellule investigation de Radio France attestent bel et bien de l'existence d'un risque sanitaire. Ainsi, dès juillet 2022, dans un rapport confidentiel remis au gouvernement, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) écrivait qu'il « ne serait pas prudent de conclure à la parfaite maîtrise du risque sanitaire ».

Début 2023, le directeur général de la Santé, Jérôme Salomon lui-même, recommandait déjà de suspendre l'exploitation des forages, « *en raison de risques sanitaires et réglementaires* ». D'après les informations de la cellule investigation de Radio France, cette préconisation avait alors été reprise et soutenue par le ministère de la Santé auprès du cabinet de la Première ministre d'alors, Elisabeth Borne.

Pour sa défense, Nestlé affirme également qu' « *aucune administration spécialisée ou autorité n'a jamais considéré qu'il existait le moindre risque avec les produits Perrier ni, a fortiori, qu'il faudrait arrêter la commercialisation des produits Perrier, comme l'UFC-Que choisir le réclame aujourd'hui* ». Là encore, cet argument est contredit par plusieurs documents officiels. Ainsi, l'ARS Occitanie pointait dans son rapport d'août 2024, dévoilé par la cellule investigation de Radio France et *Le Monde* « *le caractère envisageable d'un arrêt de la production* » de Perrier, invitant même la société Nestlé Waters à « *s'interroger stratégiquement sur un autre usage alimentaire possible* », dans des « *conditions qui apporteraient des garanties de sécurité sanitaire supplémentaires indispensables* ».



Des contaminations persistantes

La multinationale affirme aussi que « de janvier à avril 2025, aucune bactérie pathogène n'a été identifiée, confortant la sécurité sanitaire et la pureté des eaux concernées ». Un fait contredit - là encore - par un épisode difficile à ignorer : au printemps dernier, la cellule investigation de RF avait en effet révélé que près de 300 000 bouteilles de Perrier ont dû être détruites, après une contamination de ces dernières par des bactéries pathogènes de l'intestin. Pour Nestlé, la destruction des lots de bouteilles contaminées à la suite de tests menés dans l'usine serait la preuve que « les contrôles fonctionnent ». Une interprétation pour le moins optimiste, la réglementation exigeant une pureté originelle de la ressource, et non la mise au rebut répétée et répétitive de lots impropre à la consommation.

Autre point central de la défense de Nestlé : l'entreprise affirme avoir retiré de ses usines dès le mois d'août 2023

des filtres à charbon et des lampes UV pour les remplacer par un système de microfiltration, présenté comme une solution conforme. Mais cette version ne résiste pas à l'examen des faits. Comme le prouve un rapport d'inspection de l'usine Perrier, mené en novembre 2022, consulté par la cellule investigation de Radio France : la microfiltration était en effet déjà en place, en complément des autres traitements. Dès 2022, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) soulignait d'ailleurs que la microfiltration pouvait constituer une simple « *fausse sécurisation* » de la ressource, le retrait des autres filtres étant « de nature à engendrer un risque sanitaire ».

Et ce, alors que, selon l'avocat de l'UFC-Que Choisir : « au début du mois de juillet dernier, Nestlé a remplacé, sans y être d'ailleurs autorisée par une décision préfectorale, la microfiltration à 0,2 µm par celle à 0,45 µm, la sécurisation de la qualité des eaux recherchée au nom de la « sécurité alimentaire » s'est naturellement encore dégradée ».

Une communication sous la contrainte

En mai dernier, à la suite de la mise en demeure de la préfecture du Gard, Nestlé a été contrainte de lancer une campagne d'information auprès des consommateurs, pour informer les consommateurs de la non-conformité de ses produits. Un « plan d'information » élaboré avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), ayant abouti à la publication de messages dans la presse nationale et dans plus de 6000 points de vente, précisant que les bouteilles de Perrier « comportent la dénomination Eau minérale naturelle alors qu'elles sont susceptibles de ne pas en constituer. »

Cette décision a quoi qu'il en soit contraint l'entreprise à mettre en place, sous le pilotage de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), une campagne d'information auprès des consommateurs : des messages publiés dans la presse nationale et affichés dans plus de 6 000 points de vente, précisant que les bouteilles de Perrier « comportent la dénomination 'eau minérale naturelle' alors qu'elles sont susceptibles de ne pas en contenir. »

Selon Nestlé, « *les consommateurs sont ainsi pleinement informés de la situation.* » Mais pour l'avocat de l'UFC-Que Choisir, « *cette communication est plutôt un aveu, et elle ne permet pas de garantir que chaque consommateur ait été réellement informé de la tromperie mise en place, alors que 78 millions de bouteilles sont actuellement en circulation* ».

« Tout semble indiquer que les eaux exploitées à Vergèze sont polluées, et que le système de filtration en place ne garantit pas l'innocuité des produits, poursuit Me Alexis Macchetto. L'existence d'un risque sanitaire a été souligné par de nombreuses administrations. Nous ne devons pas attendre une affaire Perrier comparable à celle survenue en Espagne en 2016, où plus de 4 000 personnes avaient été rendues malades par une eau en bouteille contaminée. »

BNI Madagascar - Patrice Mazzei nommé directeur général par intérim

IRINA TSIMIJALY | 25 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

BNI Madagascar annonce un changement à sa direction générale. À compter du 1er octobre 2025, Patrice Mazzei assumera la fonction de directeur général par intérim, après l'annonce du départ d'Alexandre Mey, dont le mandat se terminera à la fin de l'année 2025.

Pour son parcours au sein du BNI Madagascar, il a été Directeur des Risques chez BNI Madagascar. Patrice Mazzei cumule 27 ans d'expérience dans le secteur bancaire international. Dans son rôle actuel, il explique : « Mon rôle consiste à renforcer notre posture face aux risques et à assurer la conformité réglementaire. Mon approche repose sur une combinaison de compétences analytiques et de leadership expérimenté, développées au cours d'une longue expérience dans le secteur des services financiers ».

Avant de rejoindre BNI Madagascar, Patrice Mazzei a occupé le poste de Directeur des Risques et de la Conformité chez Natixis Algérie, où il « était chargé de concevoir et de mettre en œuvre des cadres de gestion des risques robustes, renforçant la résilience de la banque face à divers environnements financiers ».

Ses compétences en financement et gestion des risques d'entreprise ont été déterminantes pour « proposer des solutions innovantes, garantir la confiance des clients et soutenir la croissance de l'organisation, tout en

maintenant les plus hauts standards d'éthique et d'excellence dans le secteur bancaire ».



Sa nomination comme directeur général par intérim vise à assurer la continuité de la gouvernance et à maintenir les orientations stratégiques de BNI Madagascar.

Secteur Halieutique - Une plateforme mondiale pour valoriser les algues

IRINA TSIMIJALY | 25 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Le secteur des algues se structure enfin à l'échelle mondiale. À New York, lors d'un événement parallèle à la 80e Assemblée générale des Nations Unies, l'Initiative mondiale sur les algues (UNGSI) a été officiellement lancée.

Portée par Madagascar, l'Indonésie et la France, avec le soutien de la Global Seaweed Coalition, de l'ONU, de la FAO et de partenaires scientifiques et privés, cette plateforme vise à développer le marché des algues, soutenir la recherche, coordonner les politiques et renforcer les compétences techniques. Selon les organisateurs, l'UNGSI « servira de plateforme collaborative pour favoriser un secteur durable et inclusif, au service des communautés côtières et des petits producteurs ».

Les algues représentent un potentiel important pour Madagascar. Elles peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, offrir des débouchés économiques, améliorer les services environnementaux et soutenir la vie des populations locales, notamment les femmes. Ces plantes marines ont de nombreux usages : alimentation, engrains, compléments nutritionnels, cosmétiques, textiles et même biocarburants. Elles permettent aussi de produire une biomasse biodégradable pouvant remplacer le plastique, tout en nécessitant peu de terres agricoles.

Le secteur mondial des algues a connu une croissance rapide : en vingt ans, la production a triplé et les exportations ont atteint 1,2 milliard de dollars en 2022. Mais malgré ce potentiel, le secteur reste encore peu connu et manque de coordination. L'UNGSI ambitionne donc de combler ce vide.

Depuis l'UNOC-3, plusieurs pays, dont le Chili, le Brésil, la Corée du Sud et Fidji, ont rejoint ce projet mondial. Le lancement officiel relie cette dynamique aux événements prévus lors de la COP 30 au Brésil. Les partenaires espèrent ainsi « renforcer la coordination politique, consolider les capacités techniques et promouvoir le financement d'un développement durable » pour les algues à travers le monde.

Pour Madagascar, cette plateforme pourrait ouvrir de nouvelles perspectives dans la valorisation des ressources marines, tout en soutenant les communautés côtières et en protégeant les écosystèmes.

Devant les Nations Unies - Andry Rajoelina défend l'Agoa

GARRY FABRICE RANAIVOSON | 25 SEPTEMBRE | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

A la tribune des Nations Unies, le président Andry Rajoelina a plaidé pour le maintien de l'Agoa. L'appel vise à préserver un levier essentiel d'emplois et de développement économique, alors que ce programme arrive à échéance.

« L'Agoa, ce n'est pas une simple loi commerciale. Ce sont des visages. Des vies. Des communautés entières qui se battent chaque jour pour leur dignité. » Ce sont les mots d'Andry Rajoelina, président de la République, lors de son discours à la tribune des Nations Unies, hier.

Le locataire d'Iavoloha a saisi l'occasion de son intervention à la 80e Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour plaider en faveur du maintien de l'African Growth and Opportunity Act (Agoa). Ce dispositif, qui offre un accès préférentiel au marché américain à plusieurs pays africains, représente pour Madagascar, mais aussi pour la majorité des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), un levier stratégique de développement économique et industriel.



Adopté en 2000 par les États-Unis, l'Agoa permet à certains pays d'Afrique subsaharienne d'exporter sans droits de douane une large gamme de produits vers le marché américain. Le programme arrive à échéance ce mois de septembre. Et les négociations avec l'administration Trump pour sa reconduction sont toujours en cours. Quatorze des seize pays membres de la SADC, dont Madagascar, en sont bénéficiaires.

Comme prévu, Andry Rajoelina a porté la voix de Madagascar, mais aussi celle de la SADC qu'il préside, à la tribune de l'ONU. « Notre objectif est de promouvoir l'industrialisation, la transformation du système agricole et la transition énergétique afin de rendre nos pays et nos peuples plus résilients », affirme-t-il, ajoutant : « Le non-renouvellement de l'Agoa engendrerait des conséquences sociales profondes. L'employabilité de milliers de jeunes et l'élan économique de nos nations seraient menacés ». « Grâce à l'Agoa, les pays de la SADC exportent plus de 11 milliards de dollars par an vers les États-Unis. Derrière ce chiffre, plus de 1,7 million de personnes sont concernées. Donc, si l'Agoa disparaît, ce sont plus de sept cent mille emplois directs et indirects qui pourraient être perdus dans la région de l'Afrique australe uniquement. Alors que derrière chaque emploi, il y a une mère qui nourrit ses enfants, un jeune qui poursuit ses études, une famille qui garde l'espoir », plaide-t-il sur un ton émotionnel.

Justice climatique

Pour Madagascar, environ cent cinquante mille emplois directs et près de quatre cent mille emplois indirects sont concernés. « Je demande solennellement l'extension de l'Agoa pour nos pays membres afin d'éviter des conséquences économiques et sociales désastreuses. Je lance un appel à nos partenaires américains : faisons ensemble le choix de la stabilité, le choix de l'espoir, le choix de la dignité. Je plaide pour la poursuite d'un partenariat durable entre les États-Unis et le continent africain », déclare alors Andry Rajoelina à la tribune des Nations Unies.

Le chef de l'État ajoute : « Préserver l'Agoa, c'est préserver la paix sociale dans les pays qui en dépendent. C'est également protéger vingt années de progrès et garantir un avenir meilleur à nos familles et à notre jeunesse. Nous voulons des échanges justes, des partenariats équitables et une prospérité partagée ». Cette dernière phrase semble répondre aux propos de son homologue américain, Donald Trump. Mardi, le locataire de la Maison-Blanche avait affirmé que son pays était prêt à travailler avec tous ceux qui souhaitent « un partenariat juste et équitable ».

Les négociations sur le maintien de l'Agoa se déroulent dans un contexte de guerre commerciale déclenchée par les nouvelles taxes douanières imposées par l'administration Trump contre tous les pays du monde. Faisant le rapprochement avec le thème de cette 80e Assemblée générale des Nations Unies, qui parle de paix, le président Rajoelina souligne les effets dévastateurs d'une guerre commerciale, « bien plus silencieuse que les affrontements armés ou la guerre sanitaire, car elle impacte sur le revenu, l'emploi et l'avenir de millions de personnes ». Dans son discours d'hier, le locataire d'Iavoloha réitère également son appel à « une justice climatique » : « Madagascar est l'un des pays victimes des conséquences du changement climatique. Notre planète brûle, nos écosystèmes se dégradent alors que les actions et les financements ne suivent pas. (...) Il est grand temps de passer à l'action (...) que les pays pollueurs assument leurs responsabilités, que les financements promis pour l'adaptation soient réellement tenus ».

« Mieux ensemble : 80 ans et plus pour la paix, le développement et les droits de l'Homme », est le thème de cette 80e Assemblée générale de l'ONU. Sur ce point, Andry Rajoelina soutient : « À cette auguste tribune, j'appelle à l'unité et à l'action (...) La division n'est pas une solution. L'affrontement engendre l'instabilité. Alors choisissons l'unité. Choisissons la solidarité. Choisissons de bâtir plutôt que de détruire (...) Car l'histoire nous a appris que lorsque nous choisissons l'unité, nous faisons reculer l'instabilité. Lorsque nous cultivons la solidarité, nous faisons germer la prospérité ».

Énergie solaire : Une centrale de 11,6 MW à Ampangabe, opérationnelle dès octobre

ANTSA R. | 25 SEPTEMBRE | MIDI-MADAGASCAR

La transition énergétique franchit un cap décisif à Madagascar. À Ampangabe, dans le district d'Ambohidratrimo, les travaux de construction d'une centrale solaire d'une capacité de 11,6 mégawatts (MW) sont sur le point d'être achevés.

L'infrastructure, érigée sur une superficie de 11 hectares et équipée de 17 400 panneaux solaires, devrait être connectée au Réseau Interconnecté d'Antananarivo (RIA) dès le 2 octobre prochain, selon le ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH). À la date d'hier, 5 MW étaient déjà installés et les travaux de mise en place des poteaux et des câbles pour l'acheminement de l'électricité vers le réseau national entraient dans leur phase finale. Ce projet fait partie d'un ensemble de quatre centrales solaires stratégiques mises en place par l'État pour répondre à la crise énergétique dans la capitale. En effet, selon les données du MEH, le déficit de production électrique à Antananarivo oscille actuellement entre 30 et 50 MW, entraînant des délestages réguliers. La mise en service des quatre centrales – Ampangabe (11,6 MW), Ambatomirahavavy (1,5 MW), Mangatany (9 MW) et Ambodirano Ilay (7 MW) – permettra de produire un total d'environ 29 MW, réduisant significativement le manque actuel.

Stockage

L'une des particularités de ces nouvelles infrastructures est l'intégration de systèmes de stockage par batteries. Grâce à ces dispositifs, l'énergie solaire captée pendant la journée pourra être stockée et redistribuée durant la nuit, assurant ainsi une alimentation continue, même en dehors des heures d'ensoleillement.

La centrale d'Ambatomirahavavy, déjà testée avec succès, injectera son premier 1,5 MW dans le réseau dès

la semaine prochaine. Les chantiers de Mangatany et Ambodirano Ilay, quant à eux, avancent à grands pas et devraient être finalisés prochainement. Avec ces projets, Madagascar amorce un tournant vers une production énergétique plus propre, plus durable et plus résiliente.



En s'appuyant sur le solaire, le pays réduit sa dépendance aux carburants fossiles coûteux et polluants, tout en offrant des solutions concrètes aux fréquents délestages qui affectent la vie quotidienne des habitants et freinent le développement économique. Selon le MEH, la mise en œuvre de ces centrales solaires illustre la volonté du gouvernement de faire de l'énergie renouvelable un pilier de sa stratégie énergétique nationale. Reste à accélérer l'investissement et la maintenance pour pérenniser ces avancées.

Foire commerciale intra-africaine: Madagascar mise sur le PICM pour séduire l'Afrique

ARH. | 25 SEPTEMBRE | LES NOUVELLES

La 4e Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025), du 4 au 10 septembre à Alger, verra la participation active de Madagascar pour promouvoir son Portail d'Informations commerciales (PICM), sous le slogan évocateur, « Le tout commerce en un clic ! », dans le pavillon Rhumel Africain.

2.000 entreprises venues de 80 pays ont pris part à ce rendez-vous qualifié de « grand marché panafricain ». Et d'après les organisateurs, plus de 35.000 visiteurs sont attendus. Pour Madagascar, il s'agit donc d'une opportunité de promouvoir son Portail d'Informations commerciales (PICM) lancé en avril 2024 et conçu pour centraliser toutes les données liées au commerce national et international. Soutenu par la Banque africaine de développement (Bad) à travers le Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce (PACFC), le stand malgache a réuni acteurs publics et privés. Le PICM est un levier stratégique dans le contexte de la

Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Il offre aux importateurs, exportateurs, investisseurs et PME un accès simplifié aux informations et procédures, réglementations et opportunités commerciales. « La digitalisation est aujourd'hui incontournable pour faire connaître Madagascar et les services qu'il offre sur le continent africain », a souligné Joeline Hariniaina Modeste, directrice du Commerce extérieur. La participation de Madagascar à l'IATF a aussi été l'occasion de mettre en valeur ses produits phares, illustrant le rôle du portail dans la promotion des échanges. Pour le ministère de l'Industrialisation et du Commerce, cette

présence traduit un engagement fort en faveur de l'intégration régionale.

« Madagascar est pleinement engagé dans la dynamique de la ZLECAF et le PICM soutient activement cette ambition », a affirmé Isidore Razanakoto, directeur général du

Commerce. Au-delà de la visibilité, le portail représente un instrument de transparence et de modernisation. Il ambitionne de rapprocher Madagascar de ses partenaires africains et de positionner le pays comme un acteur incontournable du commerce continental.

France 24 : Apple appelle l'UE à enterrer sa loi phare contre les abus des géants de la tech

25 SEPTEMBRE | FRANCE24

L'UE a rejeté jeudi les appels du groupe américain Apple à enterrer le règlement sur les marchés numériques (DMA), loi emblématique entrée en vigueur l'an dernier et qui vise à mettre fin aux abus de position dominante des géants technologiques.

Apple, qui conteste depuis le début cette réglementation, a estimé qu'elle avait conduit à dégrader les services rendus aux utilisateurs de ses produits, et qu'elle les exposait à des risques dont ils étaient auparavant protégés.



«Le DMA devrait être abrogé et remplacé par un texte législatif plus adapté», a réclamé le groupe basé à Cupertino, en Californie, dans sa contribution officielle à une consultation lancée par la Commission européenne. A défaut d'une telle suppression, il propose une liste de changements en profondeur, à commencer par la création d'une agence de régulation distincte de la Commission européenne, qui serait chargée de faire respecter ces règles.

L'UE a rejeté catégoriquement ces attaques, un porte-parole de la Commission européenne assurant qu'elle n'avait «aucune intention» de supprimer le DMA (Digital markets act).

« Nous ne sommes pas étonnés par l'argumentaire de lobbying d'Apple nous demandant d'abroger le DMA », parce que le groupe américain « n'a eu de cesse de contester le moindre bout du DMA depuis son entrée en vigueur », a souligné ce porte-parole, Thomas Regnier.

Le groupe américain, dont les critiques contre le DMA font écho aux attaques répétées de Donald Trump contre

l'insistance de l'UE à réguler le numérique, accuse cette loi de tous les maux.

Il affirme que cette réglementation l'oblige à priver les consommateurs européens de certaines fonctions à leur sortie, le temps que ses ingénieurs s'assurent qu'elles respectent les contraintes imposées par Bruxelles. Elle serait donc loin de favoriser l'innovation au bénéfice des consommateurs, son but officiel.

Ecouteurs bridés

Le groupe assure par exemple avoir dû brider dans l'UE ses nouveaux modèles d'écouteurs sans fil, les Airpods Pro 3, qui viennent juste d'être commercialisés, en retirant la fonction de traduction automatique «live», alors qu'elle constitue pourtant l'un des principaux attraits pour ses clients. Raison invoquée : le DMA.

Le groupe rappelle aussi son opposition à l'ouverture de ses appareils aux magasins d'applications et aux systèmes de paiement alternatifs, imposée par le DMA, alors même qu'ils «ne répondent pas aux mêmes normes élevées de confidentialité et de sécurité que l'App Store», sa propre boutique d'applications.

Et l'entreprise dirigée par Tim Cook rappelle aussi que le DMA a rendu des applications pornographiques accessibles sur les iPhones, «en dépit des risques qu'elles engendrent, en particulier pour les enfants».

Apple a construit son succès sur un écosystème fermé, dont il contrôle tous les paramètres, invoquant des impératifs de sécurité et le confort accru des utilisateurs - une philosophie en opposition frontale avec les règles européennes de concurrence qui ont été nettement renforcées avec le DMA (Digital Markets Act).

Ce texte emblématique adopté en 2022 par l'UE et qui s'applique concrètement depuis mars 2024, prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise, et même 20 % en cas de récidive. Apple en a déjà fait les frais : la Commission européenne lui a infligé en avril une amende de 500 millions d'euros pour des clauses abusives dans l'App Store. Cette sanction, dont le groupe a fait appel, était la toute première prononcée contre un géant de la tech dans le cadre de cette législation.

Apple fait aussi l'objet d'une enquête de l'UE dans le cadre de son autre législation phare pour réguler les géants de la tech, le règlement sur les services numériques (DSA), qui impose des obligations aux plateformes pour protéger leurs utilisateurs contre les contenus illégaux et dangereux.



📍 Résidence Les Orchidées Blanches Androhibe

📞 +261 32 07 696 49 - +261 34 01 696 49

🌐 www.ccifm.mg

✉ ccifm@ccifm.mg ✉ adhesion@ccifm.mg

🌐 **f** CCI France Madagascar

🌐 **X** CCI France Madagascar

🌐 **in** CCIFM Chambre de Commerce
et d'industrie France Madagascar

